

AS PLAYER'S ACADEMY (TENNIS, PADEL, GOLF) Conditions Générales de Vente (CGV)



- L'AS PLAYER'S ACADEMY, (Tennis, Padel, Golf) Juniors et Adultes -

La participation à l'une des activités de L'AS PLAYER'S ACADEMY Juniors et/ou Adultes, implique l'adhésion aux Conditions Générales de Vente (CGV) ci-après et leur acceptation entière et sans réserve par l'acheteur. Les présentes « CGV » s'appliquent à toutes réservations et/ou demandes d'inscription faites auprès de l'AS PLAYER'S ACADEMY, ce que l'acheteur accepte à titre de condition essentielle et déterminante.

• RESERVATION / INSCRIPTION

La réservation pourra se faire, dans la limite des places disponibles, par courrier, par email, par téléphone ou en ligne sur le site internet de l'AS PLAYER'S ACADEMY (ASPA).

La réservation sera valable durant 15 jours jusqu'à réception par l'ASPA du dossier d'inscription accompagné du règlement dû et ce jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité.

Passé ce délai, la réservation sera annulée.

Aucune réservation ne pourra être prise passé le délai de 7 jours avant la date de rentrée aux Écoles de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA.

L'inscription définitive à une activité de l'ASPA Juniors ou Adultes est prise en compte à la réception du dossier d'inscription complété et signé par vos soins et qui comprend :

- Les fiches d'informations/inscriptions (*civilité, sport, enfants et/ou parents*).
- La décharge de responsabilité pour les Juniors.
- Le certificat médical.
- La fiche Options & Tarifs (selon les formules).
- Les conditions générales de vente ci-jointes.
- La fiche du règlement intérieur ou Charte.

Le règlement est dû pour l'année. Le solde est exigible au plus tard le jour de la rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA.

• INFORMATIONS

Dès la réception de votre dossier d'inscription, accompagné de votre règlement, nous vous adresserons sa confirmation accompagnée de la facture acquittée.

• PRIX

Nos prix sont exprimés en euros.

Ils incluent :

- Les frais de dossiers.
- Selon la ou les formules choisie(s), l'enseignement et l'encadrement des activités sportives.
- Les assurances (sauf garantie annulation).

Ils excluent :

- Les transports (sauf indication contraire spécifique ou options retenues).
- Les frais de l'élève dits « extras » (achats personnels, boissons...).
- Les frais médicaux.
- Les frais générés (accompagnement et transport du participant et d'un accompagnant de l'ASPTGA) en cas de retour prématuré du participant au cours des activités, pour des convenances personnelles ou en cas de renvoi. Ces frais seront intégralement à la charge de l'acheteur et aucun remboursement ne sera effectué.

• PAIEMENT

Tout règlement est effectué soit par chèque, à l'ordre de l'ASPA, par virement, par carte bancaire (Télépaiement Terminale), ou par télépaiement internet ou espèces.

Tout paiement fait l'objet d'une facturation par l'ASPA à l'acheteur. Le règlement doit être effectué en Euros. Sous réserve des facilités de paiement possibles, il doit intervenir au plus tard à la date limite figurant sur la facture.

En cas de retard de paiement, l'ASPA est en droit de réclamer de plein droit, sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard calculés sur la base d'une fois et demie le taux légal en vigueur par mois de retard et applicables à compter du premier jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture, jusqu'au jour du parfait paiement.

Toute année est intégralement due dans sa totalité.

Des facilités de paiement précisées ci-dessous peuvent être accordées :

Vous avez la possibilité de régler par chèque en 3 fois sans frais. Les 3 chèques doivent être remis à l'inscription (Encaissement Septembre, Décembre, Mars).

• ASSURANCE

Chaque participant bénéficie d'une assurance souscrite par l'ASPA qui couvre :

- La responsabilité civile dans le cadre des activités dispensées par l'ASPA.
- Une assurance individuelle accident en cas d'accident survenant lors des activités dispensées par l'ASPA.
- En dehors de l'assurance de l'ASPA, nous conseillons au participant de souscrire à des garanties complémentaires.
- **Licence sportive** : Le participant doit être détenteur de la licence sportive spécifique (FFT, FFG).
- La perte ou le vol de matériels sportifs ou biens personnels, le risque de maladie antérieurement à la rentrée du participant à l'École de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA restent sous l'entière responsabilité du participant ou de ses représentants légaux, aucune assurance de l'ASPA ne couvrira les éventuels vols ou pertes.

• GARANTIE ANNULATION

L'AS PLAYER'S ACADEMY ne propose aucune garantie annulation.

• DESISTEMENT DE L'ACHETEUR - INTERRUPTION

Une faculté d'annulation vous est accordée jusqu'à 7 jours après la date de rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA. (75 € de frais de dossier à retenir par inscription pour tout désistement).

En cas d'annulation pour quelque motif que ce soit, il sera retenu les montants suivants :

- Annulation jusqu'à 14 jours après le début de l'activité : 0% du montant total
- Annulation de 15 à 30 jours après le début de l'activité : 30% du montant total
- Annulation au-delà de 30 jours après le début de l'activité : 100% du montant total

Toute annulation devra être signifiée par lettre recommandée, la date d'envoi de la poste faisant foi.

Tout désistement de l'acheteur après 14 jours de la date du premier jour d'activité entraîne l'application des conditions d'annulation ci-dessus et ce sur la totalité du montant dû au titre de la formule choisie, peu importe que le participant ne prenne pas part aux activités.

Toute année commencée à l'une des activités Juniors ou Adultes par le participant est due dans sa totalité par l'acheteur. En cas d'interruption en cours d'année par le participant ou la non-participation à une partie des activités de l'ASPA Juniors ou Adultes, quel que soit la cause, l'acheteur ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'ASPA.

• FORCE MAJEURE - MODIFICATIONS - ANNULATION

L'ASPA est libérée de toute obligation au terme des présentes conditions à raison de la survenance d'événements constitutifs de force majeure ou résultats du fait d'un tiers.

Le programme des activités (et a fortiori les horaires) qui serait donné par l'ASPA ne le serait qu'à titre indicatif. Les modifications qui pourraient être apportées ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

L'ASPA se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements indépendants de sa volonté, sans indemnité de quelque nature que ce soit pour l'acheteur, le droit :

- De modifier un lieu pour le déroulement des activités ou de modifier ses prestations dans la mesure où les prestations offertes sont de qualité au moins égales ou supérieures ou sont équivalentes à celles initialement proposées.
- De modifier les dates des activités en fonction des disponibilités et impératifs imposés par le(s) prestataire(s) sélectionné(s).
- De modifier les dates ou partie de prestation, au plus tard 30 jours avant la date de rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA, si le nombre de participants dans la catégorie concernée s'avérerait être insuffisant. Dans ces hypothèses, au cas où l'acheteur n'accepterait pas les modifications proposées ou en cas d'annulation pour tel motif, l'acheteur ne pourrait pas prétendre au remboursement des sommes versées, au prorata des prestations non reçues.
- D'annuler le service « NAVETTES PLAYER'S », de l'ASPA, en cas de grève de transports ou de fortes intempéries (*neige, etc...*).

• PRISE EN CHARGE

La prise en charge du participant s'effectue par le responsable de l'ASPA, dès son arrivée sur le site d'encadrement sportif (terrain de Tennis, de Padel, parcours de Golf) ou au point de départ et jusqu'au point de retour pour les transferts pris en charge par l'ASPA.

En cas de transferts (accompagnement en véhicule) pris en charge par l'ASPA (tournois, compétitions par équipe), aucune prise en charge ne sera effectuée si le participant de plus de 16 ans n'est pas muni de ses papiers d'identité nécessaires ou si l'état de santé du participant ne lui permet pas d'effectuer le voyage.

• DEGRADATION

Toute dégradation constatée sur le(s) site(s) d'accueil(s) (Club) où l'ASPA dispense des activités, sera à la charge du participant ou des parents de l'enfant responsable. Une facture des frais occasionnés sera alors adressée aux intéressés.

• REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB LES PYRAMIDES ET CHARTE SPORTIVE

Un règlement intérieur ainsi qu'une Charte Sportive sont remis à chaque participant lors de la remise du dossier d'inscription. Ils doivent être signés par les parents et participants après qu'ils en aient pris connaissance.

Vous reconnaissez et acceptez que tout manquement au règlement intérieur ou aux présentes CGV fait encourir des sanctions au participant et peut entraîner l'expulsion du participant, sans que cela puisse ouvrir droit à un quelconque remboursement au profit de l'acheteur, ni à indemnité et ce, sans préjudice pour l'ASPA de tous dommages et intérêts. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera inopposable à l'ASPA à défaut d'acceptation préalable écrite de cette dernière.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) peuvent être modifiées à tout moment.

Seules les Conditions Générales de Vente (CGV) en vigueur au jour de la réservation de l'acheteur sont applicables.

Merci de renvoyer le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Association Sportive PLAYER'S Academy

DSFA, 53 Avenue de la jonchère

78170, LA CELLE SAINT CLOUD - France Tél : +33 (0)1 39 69 18 10

www.players-group.fr mail@players-group.fr